

Planification et gestion des routes

J'aimerais vous parler de notre audit relatif à la **planification et la gestion des routes**.

Le ministère des Transports gère un réseau de plus de 40 000 kilomètres de voies publiques provinciales couvrant une distance totale d'environ 17 000 kilomètres et des actifs évalués à 56 milliards de dollars, à l'exclusion des ponts et ponceaux structurels.

Le Ministère a le pouvoir de construire des routes provinciales, de même que la responsabilité des travaux d'entretien et de réfection s'y rapportant.

En 2021-2022, le Ministère a consacré près de deux milliards de dollars à la construction d'immobilisations relatives à des projets d'élargissement et de réfection de routes.

Notre audit a permis de déterminer si le ministère des Transports avait, de façon fructueuse, procédé à la planification et à la mise en priorité des projets routiers en fonction des besoins de l'Ontario en infrastructures, ainsi qu'à l'entretien, à la réfection et au renouvellement des routes provinciales en usage, conformément aux principes de saine gestion des biens.

Notre audit a permis de conclure que le Ministère a modifié sa façon de mettre en priorité les projets routiers à la suite d'une orientation gouvernementale.

Qui plus est, les processus du Ministère relativement à la recension et à la planification de l'entretien, de la réfection et du renouvellement des routes provinciales en usage n'étaient pas toujours judicieux.

Ces 10 dernières années, le Ministère a constamment proposé au gouvernement provincial des projets d'élargissement de routes hautement cotés, suivant son évaluation de l'ordre de priorité de chaque projet.

Toutefois, en 2019, le Ministère a proposé de reporter six projets d'élargissement de routes déjà approuvés par le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement, puis il a recommandé le financement de la construction de quatre projets routiers jugés prioritaires par le gouvernement.

Il a formulé cette recommandation même si ces quatre derniers projets étaient jugés moins prioritaires par son personnel technique et d'ingénierie.

Le Ministère a accru la priorité accordée aux quatre projets routiers à la demande du cabinet du ministre.

Il ressort de notre audit que les décisions concernant l'établissement des priorités et le financement doivent être prises seulement après un examen rigoureux et objectif des renseignements et des preuves.

Un changement d'orientation, sans passer par les procédés avisés que le gouvernement de l'Ontario a mis en place à cet égard, risque de retarder, peut-être indéfiniment, la construction de routes qui répondent à un besoin urgent.

D'après notre audit, il n'existe aucune stratégie de mise en œuvre des plans de transport.

Le Ministère a achevé et publié le plan de transport de l'une des régions de la province, mais il n'a pas fixé d'échéancier pour l'achèvement des plans relatifs à l'ensemble de l'Ontario.

Notre rapport contient 12 recommandations, notamment que le ministère des Transports :

- demande une orientation ministérielle écrite officielle dans les cas où les objectifs du gouvernement provincial ne cadrent pas avec les recommandations des experts du Ministère en la matière;
- affiche publiquement dans son site Web les orientations ministérielles;
- établisse un calendrier cible pour achever les plans de transport de l'ensemble de la province, y compris établir les priorités des projets à court, à moyen et à long terme relativement à chaque plan régional de transport.

Vous pouvez lire le rapport en question au www.auditor.on.ca/index-fr.html.